

| BUDGET 2010 |

# Priorité à l'investissement

**A**près un retour sur les événements marquants de l'année dernière à travers la "rétrospective 2009", *Le Journal de Saint-Germain* vous projette cette fois dans l'avenir en vous invitant à découvrir le budget 2010 de la Ville.

Présenté au Conseil municipal du 11 février par Maurice Solignac, vice-président du Conseil général et premier maire-adjoint, il a été voté à la majorité, l'opposition de gauche votant contre.

Ce budget fait la part belle à l'investissement, qui atteint par son ampleur un niveau encore inégalé jusqu'à présent à Saint-Germain et trace des perspectives. Comme nous l'a indiqué le maire-adjoint chargé des finances dans une interview à lire en page 12 : "Demain se prépare aujourd'hui".

## MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

"Le présent projet de budget vous est présenté dans un contexte plus assuré que celui de l'année dernière", a expliqué Emmanuel Lamy devant le Conseil municipal.

"Mais en même temps un contexte qui reste encore plus dominé par la nécessité de maîtriser les finances publiques. Le Premier Ministre vient d'annoncer un effort sans précédent de l'Etat. Et il a dé-

claré que les collectivités territoriales devraient participer à cet effort".

"Notre ville n'a pas attendu cette prise de conscience et maîtrise avec constance et rigueur ses dépenses de fonctionnement depuis plus de 10 ans. Elle peut ainsi dégager un autofinancement important qui lui a permis ces dernières années d'engager un programme d'investissement sans précédent par son ampleur".

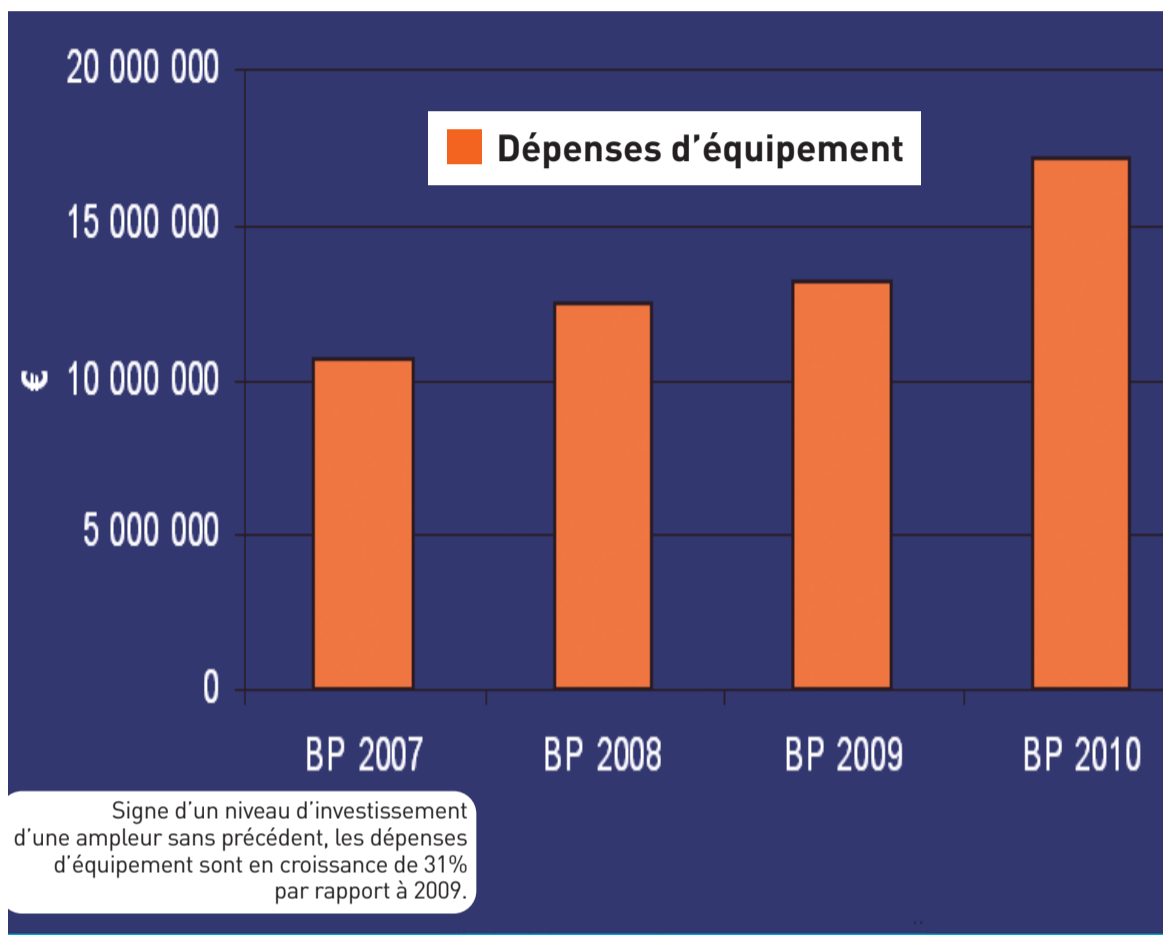
"Stabilité fiscale, constance dans la qualité de la gestion, volontarisme pour préparer l'avenir conformément à notre programme, sont ainsi les caractéristiques de ce projet 2010".

## STABILITÉ FISCALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inscrit dans la droite ligne des budgets précédents, le projet 2010 est donc marqué par la stabilité fiscale, et ce, pour la huitième année consécutive (lire la page 11).

Le budget 2010 confirme et accentue par ailleurs la prise en compte du développement durable qui était déjà amorcée en 2009.

Élément du Plan climat territorial, le Bilan Carbone commandé par la Ville vient d'ailleurs de livrer ses premières conclusions sur les émissions de gaz à effet de serre produites par Saint-Germain-en-Laye.



Le programme d'amélioration pratique qui sera tiré de ce diagnostic pourra conduire à des modifications budgétaires en cours d'année.

Autres signes de la prise en compte du développement durable en 2010 : l'extension du réseau cyclable (lire ci-dessous) et le lance-

ment de la construction d'un parking pour les deux-roues dans la gare du RER (800 000 euros, dont 600 000 prévus cette année). ❖

| LES AUTRES DOSSIERS DU CONSEIL MUNICIPAL |

## Feu "vert" pour le réseau cyclable

**P**our favoriser la pratique du vélo et encourager "les circulations douces", le réseau cyclable de Saint-Germain va être étendu selon plusieurs grandes orientations arrêtées après une large concertation auprès des associations et des usagers :

- assurer un partage sécurisé de l'espace public,
- relier les pôles générateurs de flux (mairies, écoles, hôpital, gares, commerces, équipements sportifs...),
- favoriser les échanges intercommunaux.

Trois prolongements cohérents, qui faciliteront en outre les liaisons entre les versants sud et nord de Saint-Germain-en-Laye, ont été votés à l'unanimité par le Conseil municipal.

Sont ainsi prévus au cours des trois prochaines années des aménagements cyclables dans les rues du Président Roosevelt et Léon-Désoyer.

Une partie de l'avenue Foch sera également concernée pour continuer la piste cyclable créée en 2009 dans la rue Mermoz-Péire et faciliter ainsi les flux vers le centre-ville et le RER.

### UNE NOUVELLE CARTE SCOLAIRE

Passée, selon les chiffres du dernier recensement communiqués par l'Insee, de 38 423 habitants en 1999 à 43 207 habitants en 2010, la population de Saint-Germain-en-Laye croît régulièrement.

La part des moins de 20 ans passe même de 25 % en 1999 à 27% de la population saint-germanoise (recensement 2007), signe d'un rajeunissement de la Ville.

Cette évolution positive cache toutefois des disparités qui se retrouvent dans les écoles : si certaines ont des effectifs importants, en augmentation constante, d'autres les maintiennent difficilement depuis quelques années.

Les effectifs des écoles maternelles Passy, Ampère et Alsace sont ainsi en augmentation alors que ceux des écoles Marcel-Aymé et Bois-Joli sont en baisse.

L'école maternelle Bois-Joli ayant connu à la rentrée scolaire de septembre 2009, une nouvelle fermeture de classe (elle n'en compte désormais plus que deux avec moins de cinquante élèves), le Conseil municipal a approuvé

à l'unanimité le transfert de ces élèves vers les écoles maternelles Marcel Aymé, Jean-Moulin et Bonenfant dès la prochaine rentrée scolaire et la modification des périmètres scolaires rattachés à ces écoles.

### SOLIDAIRES AVEC HAÏTI

Suite au séisme qui a frappé Haïti, la ville de Saint-Germain-en-Laye a souhaité apporter son soutien aux victimes dont le nombre s'élève aujourd'hui à 212 000.

Pour ce faire, elle a choisi de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Fondation de France qui a été votée à l'unanimité. La Ville s'est assurée que la Fondation de France intervenait dans le cadre des programmes approuvés par l'ONU.

Depuis 1969, cette fondation soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes notamment en cas de crise majeure.

Elle agit dans 3 domaines : l'aide aux personnes vulnérables, au développement de la connaissance et à l'environnement. ❖



Privilégier les "circulations douces" implique d'étendre le réseau cyclable.

| BUDGET 2010 |

# Les secrets d'un budget rigoureux et ambitieux

**C**omment investir toujours plus sans recourir à l'endettement et à une hausse de la fiscalité ?

La clé du secret réside dans le maintien d'une forte capacité d'autofinancement (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) qui s'élève à Saint-Germain à 6 millions d'euros, comme vous pourrez le constater en découvrant le tableau ci-contre.

D'où un soutien à l'investissement qui peut se faire sans inci-

dence sur la fiscalité (*lire la page 11*) et sur l'endettement qui est donc maîtrisé (*lire le tableau ci-dessous*).

## LES CHIFFRES DU BUDGET

Pour 2010, le budget de la Ville s'équilibre en recettes et en dépenses à 81 680 752 euros.

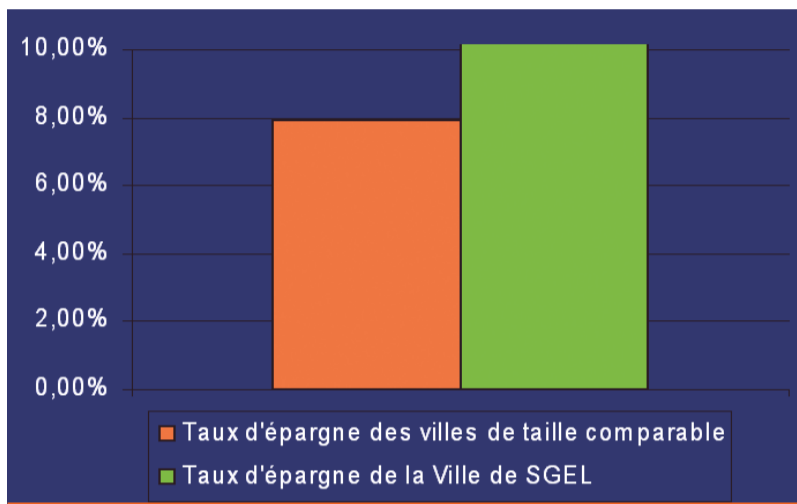
► Section de fonctionnement : 56 586 000 euros.

► Section d'investissement : 25 094 752 euros, dont 17,1 millions de dépenses d'équipement. ❖

## AUTOFINANCEMENT

Représenté ici par le taux d'épargne, l'autofinancement est considéré comme le "levier de l'investissement".

À Saint-Germain, il s'élève à 10,8% des recettes de fonctionnement contre 7,9% pour la moyenne nationale.

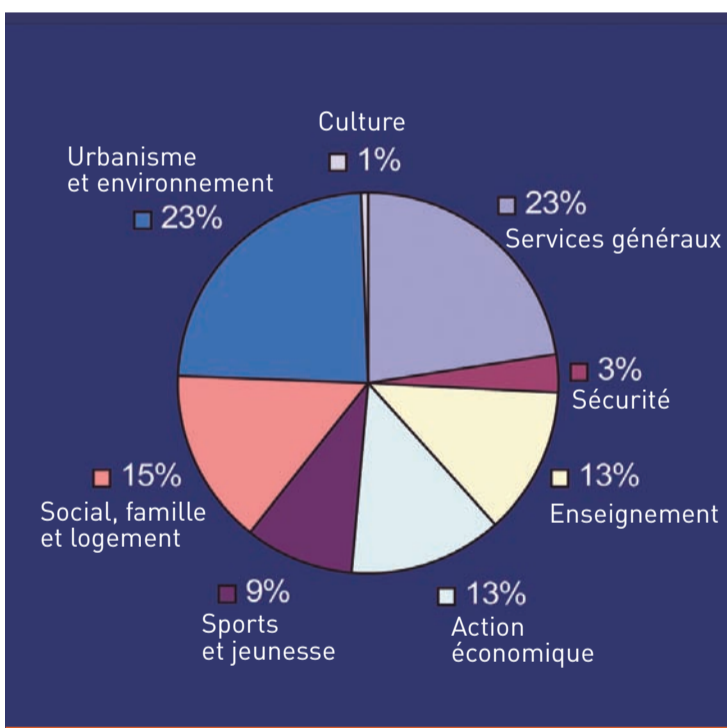


## UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ



L'évolution de la dette par habitant, qui se situera à 505 euros par habitant (prévu au 31/12/2010), place Saint-Germain largement au-dessous de la moyenne nationale de 996 euros (chiffre 2009).

## LA RÉPARTITION DES DÉPENSES



| LES RÉACTIONS DES OPPOSITIONS |

## Un budget adopté à la majorité

**J**eudi 11 février, le budget 2010 a été adopté par la majorité municipale.

Tout en constatant la "très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et la progression des recettes malgré la conjoncture", le groupe Ensemble pour Saint-Germain s'est "félicité que l'on sorte aujourd'hui d'une logique trop marquée de désendettement par l'épargne dégagée en lieu et place de l'investissement (...). L'effort d'investissement est réel mais toujours légèrement en deçà du potentiel de la Ville".

S'agissant des impôts locaux, Ensemble pour Saint-Germain a indiqué par ailleurs : "malgré leur limitation, la fiscalité ne finance

qu'un tiers des dépenses de fonctionnement, tout nouvel effort d'équipement ou programme d'investissement orienté développement durable ne pourra faire l'économie, le moment venu et selon la conjoncture, d'une réflexion sur la fiscalité locale".

Estimant néanmoins le budget 2010 "pas assez "éco", c'est-à-dire pas assez écologique et économique, ce groupe a choisi de s'abstenir.

### "AUGMENTER LE FONCIER BÂTI"

"Il est manifeste que nous n'avons pas les mêmes priorités" a déclaré pour sa part le groupe Saint-Germain Solidaire à la lecture du bud-

get 2010 qu'il a donc rejeté. Appelant "à un effort constant en matière de logement social", l'opposition de gauche estime aussi qu'il faut "contribuer à une forme de bouclier social pour les Saint-Germainois en difficulté (...). L'urgence sociale doit s'accompagner de moyens supplémentaires".

Elle regrette enfin que plusieurs "chantiers prioritaires" à ses yeux ne soient pas pris en compte (travaux d'économie d'énergie, équipements socio-culturels). Ce groupe a proposé pour cela de nouvelles dépenses qu'il propose de financer en augmentant le taux de la taxe sur le foncier bâti payée par les propriétaires (de 9,54% à 10,40%). ❖

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget de l'assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 859 090 euros.

367 000 euros seront consacrés à l'investissement et 492 090 au fonctionnement.

Basée sur la prévision d'une nouvelle baisse de la consommation en eau (une tendance observée depuis plusieurs années), la redevance d'assainissement est en progression de 10% par rapport à 2009 ; ce qui permettra de préserver l'équilibre de la section du fonctionnement. Elle passe de 0,1061 euros à 0,1168 euros/m<sup>3</sup> d'eau.

## LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions s'élève à 2,6 millions d'euros (+114 000 euros par rapport à 2009). Sont subventionnées, en fonction de leurs besoins réels, les associations qui en font la demande et qui œuvrent à l'intérêt général des Saint-Germainois. Ce montant comprend les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale (635 000 euros, soit une augmentation de 30 000 euros) et à l'Office de Tourisme (161 000 euros).

BUDGET 2010

# Pas de hausse des impôts en 2010 !

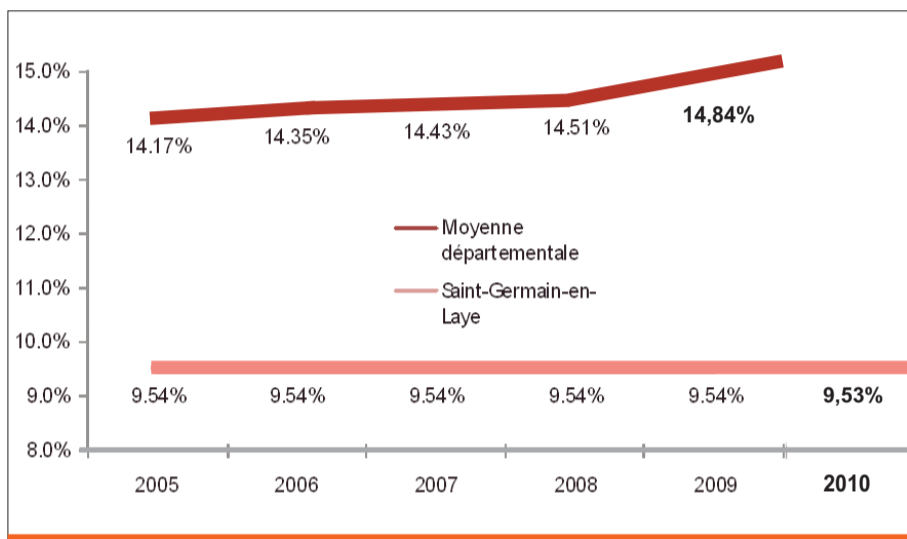
**H**uit années consécutives sans hausse des impôts ! Rares sont les villes du département et de taille équivalente qui affichent une telle stabilité et maintiennent la pression fiscale la plus faible possible tout en investissant autant. Saint-Germain-en-Laye y parvient malgré des charges de plus

en plus lourdes et une conjoncture difficile compte tenu de l'effondrement des recettes tirées des droits de mutations immobilières.

La ville se situe largement en dessous de la moyenne des taux des impôts locaux des 17 autres communes des Yvelines qui comptent de 20 000 à 50 000 habitants. ❖

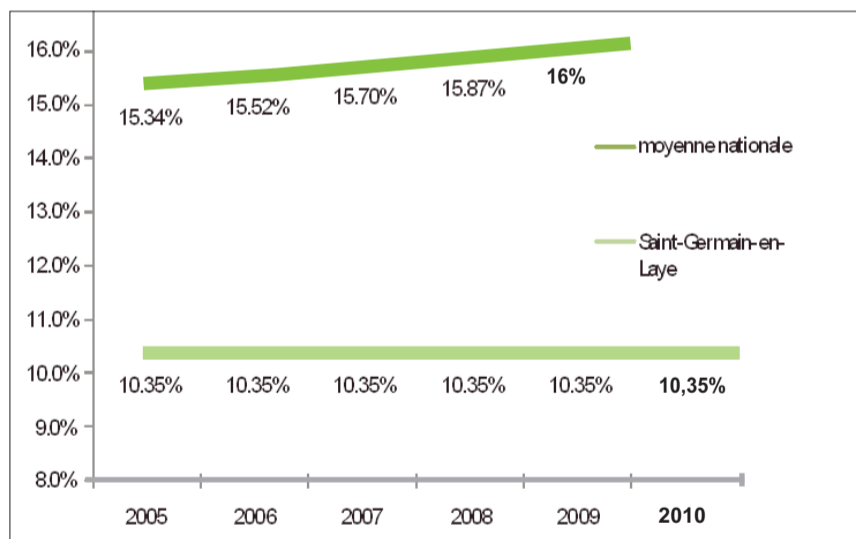
## TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

Avec un taux à 9,54%, Saint-Germain se situe largement en dessous de la moyenne départementale (14,84%).



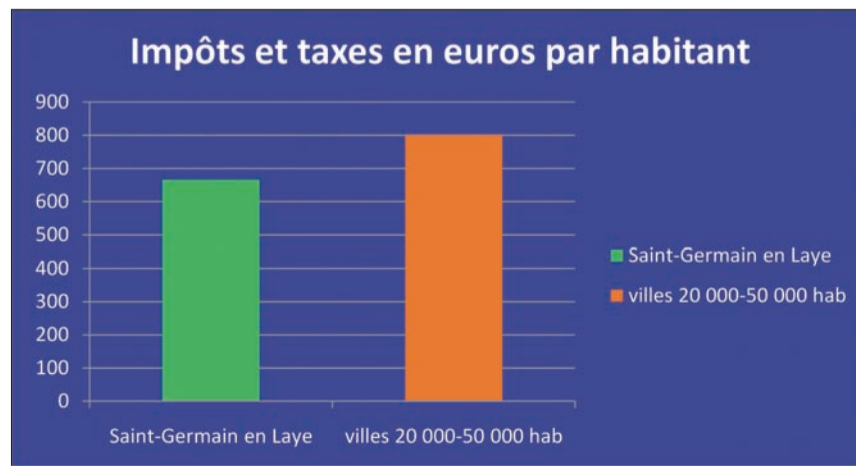
## TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Situé à 10,35%, le taux de la taxe professionnelle (qui est désormais remplacée par une "contribution économique territoriale") est bien plus bas à Saint-Germain-en-Laye qu'ailleurs (16% pour la moyenne nationale).



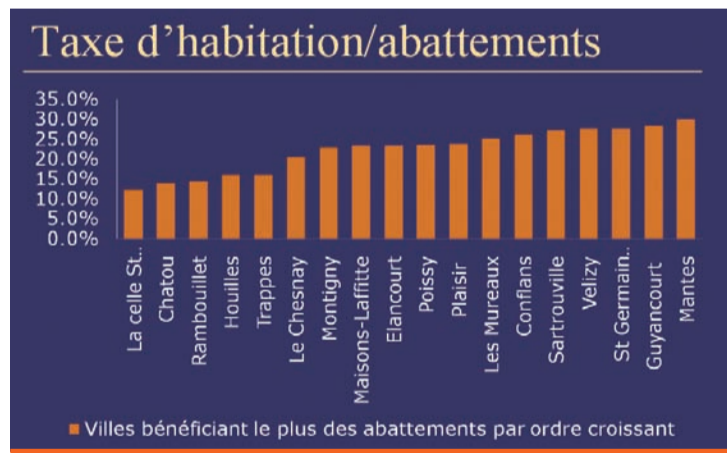
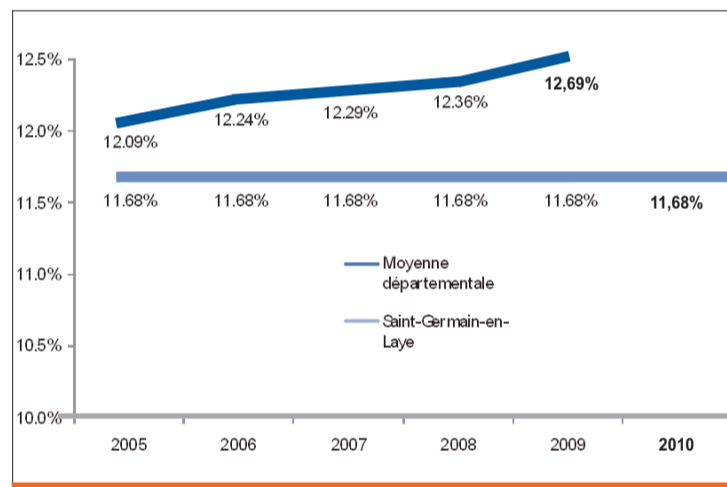
## UNE FAIBLE PRESSION FISCALE

Preuve de la faible pression fiscale exercée sur les foyers saint-germanoïis, le produit des impôts locaux s'élève à près de 666 euros/habitant contre près de 801 euros/habitant pour la moyenne nationale de la strate des villes de 20 000 à 50 000 habitants.



## TAUX DE LA TAXE D'HABITATION

Avec un taux à 11,68%, Saint-Germain se situe en dessous de la moyenne départementale qui s'élève à 12,69%. Les abattements pour charges de famille sont maximaux à Saint-Germain. Ils permettent aux foyers concernés d'économiser 1,2M d'euros par an.



## POURQUOI PAYER DES IMPÔTS ?

Nettoyage des rues, cantine des enfants, crèches, collecte des déchets, espaces verts, sécurité, aide aux familles et aux personnes âgées, transports collectifs, loisirs (théâtre, gymnase, bibliothèque, etc...): le bon fonctionnement de ces services a un coût qui est financé par les ressources fiscales de la Ville.

## POURQUOI PAYER PLUS SI LES TAUX SONT INCHANGÉS ?

Vous vous étonnez parfois de payer plus d'impôts locaux que l'année précédente alors que les taux votés par votre collectivité restent inchangés. La raison est simple : les bases sont revalorisées chaque année par l'État : environ 1% par an en moyenne.